



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

A V I S P U B L I C

Est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

Le Conseil municipal de Saint-Fabien adoptera le règlement **N° 580-R CONCERNANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ELUS MUNICIPAUX 2026** lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le jeudi 2 octobre 2025 à 20h au bureau municipal, 20, 7^e avenue.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité au www.saint-fabien.ca.

DONNÉ A ST-FABIEN, CE 10 SEPTEMBRE 2025

Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, greffier-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10^e jour de septembre 2025 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de septembre 2025.

Directeur général / greffier-trésorier